

Accusé de réception en préfecture
062-344077672-20260703-21752-DE-1-1
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026

Acte certifié exécutoire

Bruno FONTALIRAND

Directeur général



Pas de Calais Habitat

4, avenue des Droits de l'Homme
CS209 – ARRAS 62022 Cedex



PAS DE CALAIS HABITAT **Office Public de l'Habitat**

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 26 JUIN 2026

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Monsieur COTTIGNY, Monsieur LEROY, Madame AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur BARBARIN, Monsieur BAUDE, Monsieur CAGIN, Monsieur DHAUSSY, Monsieur DUCRON, Madame DUHEN, Madame GAILLARD, Monsieur GLORIAN, Madame LEFEBVRE, Monsieur MALFAIT, Madame MAQUET, Monsieur MELLICK, Madame MEYFROIDT-LEFAIT, Monsieur PANNIER, Monsieur PILCH, Madame ROSSIGNOL, Madame SAVESTE, Madame TRIQUET.

Excusés : Monsieur DUBREUCQ qui a donné pouvoir à Madame LEFEBVRE, Madame LEROUGE qui a donné pouvoir à Monsieur BARBARIN, Monsieur PEZE qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY, Monsieur DUCONSEIL qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY, Monsieur FLAMENT qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY.
Madame BOUNY.

Désignation du représentant de Pas-de-Calais habitat au sein de Territoire 62

Rapporteur : PRESIDENT

Pas-de-Calais habitat dispose d'un siège « Autres actionnaires » au sein du conseil d'administration de Territoire 62.

Par délibération en date du 08 septembre 2021 (cf. annexe 1), le Conseil d'administration de Pas-de-Calais habitat a désigné Madame Françoise ROSSIGNOL

comme représentante de Pas-de-Calais habitat à l'Assemblée générale ainsi qu'au Conseil d'administration de Territoire 62.

Ce mandat d'administrateur arrivant à échéance(cf. annexe 2), il y a donc lieu de procéder à une nouvelle désignation.

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration :

- ✓ confirment Madame Françoise ROSSIGNOL comme représentante de Pas-de-Calais habitat à l'Assemblée générale de Territoire 62 et la désignent comme représentante de l'Office au Conseil d'administration de ladite SEM

Madame ROSSIGNOL n'ayant pas participé aux débats et vote de cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité



PAS-DE-CALAIS HABITAT
Office Public de l'Habitat

**DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2021**

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Mesdames AIT-CHIKHEBBIH, BOUNY, DUHEN, LEFEBVRE, LEROUGE, MAQUET,
ROSSIGNOL, VAN HEGHE
Messieurs LEROY, BARBARIN, BAUDE, DUBREUCQ, DECLEMY, DUCRON, GLORIAN,
GOSSELIN, MALFAIT, MASSA, MELICK, PANNIER, PEZE, PILCH

Excusés : Monsieur BAEY qui a donné pouvoir à Monsieur DECLEMY
Madame BRAS qui a donné pouvoir à Madame DUHEN
Monsieur CHERET qui a donné pouvoir à Monsieur GLORIAN
Madame MEYFROIDT-LEFAIT qui a donné pouvoir à Monsieur MALFAIT

**Désignation du représentant de Pas-de-Calais habitat au sein
de Coopartois et Territoire 62**

Rapporteur : Président

1) Coopartois

Pas-de-Calais habitat est associé dans le capital de la société coopérative de production d'Hlm dénommé Coopartois et occupe une fonction d'administrateur dans le Conseil d'administration de la société.

Pas-de-Calais habitat est actuellement représenté par un membre de son Conseil d'administration tant à l'assemblée générale qu'au conseil d'administration de Coopartois.

Il y a donc lieu de procéder à cette désignation.

2) Territoire 62

Pas-de-Calais habitat dispose d'un siège « Autres actionnaires » au Conseil d'administration de Territoire 62 pour lequel il est actuellement représenté par un administrateur de Pas-de-Calais habitat.

Il y a lieu de procéder à cette désignation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration désignent :

- ✓ Monsieur Yvon DUCRON comme représentant de Pas-de-Calais habitat à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration de Coopartois

Décision adoptée à l'unanimité

- ✓ Madame Françoise ROSSIGNOL comme représentante de Pas-de-Calais habitat à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration de Territoire 62

Décision adoptée à l'unanimité

Monsieur PILCH ne prenant pas part au vote



TERRITOIRES
SOIXANTE-DEUX

Monsieur Jean Louis COTTIGNY
Président

PAS DE CALAIS HABITAT
4 avenue des droits de l'homme
62000 ARRAS

Liévin,
Le 23 avril 2026

Nos réf. : CP/MD/NJ Agsem20260423

Objet : Renouvellement de mandat d'administrateur de Pas de Calais habitat

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de venir vers vous quant au mandat d'administrateur détenu par la Société Pas de Calais habitat au sein du Conseil d'administration de la SEM Territoires Soixante Deux, en sa qualité d'actionnaire.

Ce mandat, issu d'une cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale du 19 juin 2020, arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, prévue le 24 juin prochain.

Afin de permettre à l'Assemblée Générale de se prononcer sur le renouvellement de ce mandat, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir :

- nous confirmer, la volonté de la Société Pas de Calais habitat de poursuivre sa représentation au Conseil d'administration de la SEM ;
- procéder, le cas échéant, à la désignation de votre représentant permanent, fonction initialement occupée par Madame Françoise ROSSIGNOL.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile d'obtenir,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à toi

Christophe PILCH
Président

www.territoires62.fr

2, Rue Joseph-Marie Jacquard
CS 10135 - 62803 Liévin Cedex
Tél. : 03 21 44 85 00

Société d'Économie Mixte au capital de 33 198 880 € | RCS Arras 83 B 40191 | SIREN 327 910 634